

**5.15**

Québec, le 13 avril 2016

Monsieur Jean-François Champoux  
Administrateur  
9308-3517 Québec inc.  
270, rue des Aulnaies  
Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0

Monsieur,



Le 10 novembre 2014, je vous ai informé que j'étais disposé à octroyer à la société 9308-3517 Québec inc. (Société) une garantie d'approvisionnement (GA) afin de lui permettre d'acquérir et de remettre en activité l'usine de sciage située à Saint-Michel-des-Saints.

Cet engagement, qui a été renouvelé le 4 février 2015, le 5 mars 2015 et le 30 avril 2015, était conditionnel au dépôt des documents prouvant que la Société avait obtenu tout le financement nécessaire à la réalisation de son plan d'affaires.

Je suis informé que la Société a déposé les documents mentionnés précédemment et que ceux-ci sont conformes aux attentes. J'ai donc le plaisir de vous confirmer l'octroi à la Société d'une GA pour un volume de 126 450 mètres cubes (m<sup>3</sup>) de résineux provenant des régions de Lanaudière et de la Mauricie, à raison de 115 350 m<sup>3</sup> et de 11 100 m<sup>3</sup> respectivement.

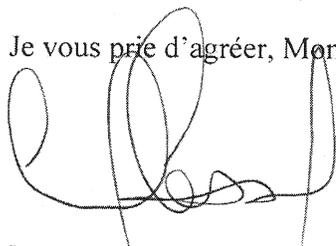
Je joins donc pour signature deux exemplaires d'une proposition de GA. Je vous invite à les signer, selon la directive ci-jointe, et à retourner, au plus tard dans les trois semaines de la présente, un exemplaire afin que nous puissions l'enregistrer dans les plus brefs délais. À défaut, nous considérerons que vous avez refusé cette proposition.

... 2

Il est bien entendu que la GA prendra effet à la date de son enregistrement, en vertu de l'article 89 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1). Dans les jours suivant l'enregistrement de la GA, M. Bruno Lévesque, de la Direction de la gestion des stocks ligneux, communiquera avec vous pour vous indiquer la marche à suivre afin que la Société puisse se prévaloir de son droit d'achat pour les volumes à la GA.

Je demande également à la Société de poursuivre ses démarches afin d'acquérir l'usine de sciage située à Saint-Michel-des-Saints et de me tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation. La Société devra également me faire parvenir dès que possible une copie des documents légaux confirmant qu'une transaction a été conclue à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laurent Lessard', written in a cursive style.

Laurent Lessard

p. j. Garantie d'approvisionnement  
Directive